

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 20 février 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Délibération n° BC-2023-022

Objet de la délibération : CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DU VAR CONCERNANT LA CREATION D'UN ACCES OUEST A LA ZONE D'ACTIVITES DE NICOPOLIS A BRIGNOLES

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 février 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, HOFFMANN Olivier donne procuration à CLERCX David.

Absents : GIULIANO Jérémy, PAILLARD Carine.

Secrétaire de Séance : Jean-Michel CONSTANS

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU la délibération du Conseil départemental du Var n°G105 du 05 décembre 2022 approuvant le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement relatif à la création d'un accès ouest à la Zone d'Activités Nicopolis sur la commune de Brignoles ;

CONSIDERANT que le développement économique est une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que la ZAC de Nicopolis (Brignoles) ne dispose actuellement que d'un seul accès générant un flux de près de 16 000 véhicules par jour ;

CONSIDERANT que le futur accès, situé à l'extrémité ouest de la zone, a pour but de mieux desservir la zone d'activité de Nicopolis tout en sécurisant les mouvements d'insertion et de sortie des véhicules sur la RD N7 ;

CONSIDERANT que les travaux obligent à empiéter sur le domaine routier départemental ;

CONSIDERANT que l'accord du Département du Var à déléguer sa maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux d'aménagement ;

CONSIDERANT au surplus, que, le financement de cette opération sera pris en charge en partie par le Département et correspond aux travaux réalisés sur le domaine public Départemental ;

CONSIDERANT que les travaux seront réalisés prévisionnellement dans le courant de l'année 2023 et achevés en 2024 ;

CONSIDERANT la notification de financement du Département du Var en date du 06 décembre 2022 d'un montant de 279 461,00 euros hors taxes pour un budget opération établi à 1 386 302,10 euros hors taxes dans le cadre de l'aménagement d'un accès ouest pour la Zone d'Activités de Nicopolis à Brignoles ;

CONSIDERANT l'engagement des parties à respecter les dispositions de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement ci-annexée ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** la délégation de maîtrise d'ouvrage par le Département à la Communauté d'Agglomération pour la création de l'accès Ouest à la zone d'activité de Nicopolis par le Département ;
- **D'APPROUVER** les modalités techniques, administratives et financières de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement et ses annexes.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention de financement relative à la création d'un accès ouest à la zone d'activités de Nicopolis située à Brignoles et tous documents y afférent.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 20 février 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte
Didier BREMOND

